

Approuvé par le Conseil municipal en séance du 18 décembre 1998

Commune Collombey-Muraz

Le président :

Le secrétaire :



Service Régional de l'Urbanisme	PLAN N°	6	Cartographie officielle
Av. Cornettes 2	Date	11-10-00	Alignement
024/271.15.15	Scale	1:1000	994011
024/271.15.15	Scale	1:1000	994011

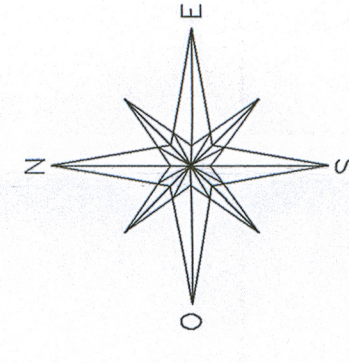
Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 11.5.AVR.2000

Département de l'Etat

L'arrêté

Le directeur d'Etat



Les Neyres

Commune de Monthey

Commune de Troistorrens

Limite de la zone à bâtir

Légende alignement :

Routé cantonale - alignement selon art.201 LR

Routé cantonale - exceptions selon art.201 LR

Routé communale

Distance d'alignement parallèle

Rayon d'alignement

